

## Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier :

- a) **PL 11352-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 8053 ouvrant un crédit d'investissement de 3 375 201 F pour les travaux de rénovation des façades et toitures pour le bâtiment du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville**
- b) **PL 11357-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 8906 ouvrant un crédit d'étude de 351 000 F en vue de la rénovation du site de Genève-Plage**
- c) **PL 11361-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 9038 ouvrant un crédit d'investissement de 67 861 000 F pour la démolition-reconstruction du cycle d'orientation de Cayla**
- d) **PL 11365-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 9330 ouvrant un crédit d'étude de 1 275 060 F en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon à Puplinge**
- e) **PL 11376-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 9733 ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine sis 20, rue de l'Ecole-de-Médecine**

**f) PL 11387-A **Projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 8557 ouvrant un crédit d'investissement de 6 865 485 F pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la détention des mineurs à Montfleury et adaptation des bâtiments actuels de détention (Venel, Pinchat)****

*Rapport de majorité de M. Sandro Pistis (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Guy Mettan (page 34)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M. Sandro Pistis**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des travaux a étudié ces projets de lois de boucllement en une séance. Elle s'est déroulée le 4 décembre 2014 sous la présidence de M. Stéphane Florey. Qu'il soit ici remercié pour la qualité de la tenue des débats. Le procès-verbal a été assuré par M. Sébastien Pasche. Qu'il soit également remercié pour la qualité des retranscriptions.

Avant tout, il convient de relever que 6 projets de lois de boucllement ont été refusés par la majorité de la commission en raison d'un manque de rigueur dans la gestion de ces dossiers, ce qui est particulièrement ressorti lors des auditions. Il a également été relevé que certains responsables qui auraient pu fournir des explications n'étaient plus présents et qu'il était difficile, en conséquence, de déterminer les responsabilités ou tout simplement d'avoir des explications suffisantes sur ces dépassements.

Certains montants de dépassement considérés comme excessifs furent également l'objet de débats ; de même, des interrogations sont apparues quant à l'utilisation de sommes restantes de crédits qui ont été utilisés pour réaliser et distribuer des livres relativement luxueux.

Pour les détails sur ces questions, le rapporteur de majorité vous invite à la lecture des éléments du présent rapport.

Plusieurs représentants du département ont donné des explications et répondu à nos interrogations. Pour une meilleure compréhension et afin d'en faciliter la lecture, ce rapport comporte également les interventions sur des autres projets de lois qui ont fait l'objet d'un rapport séparé. Nous ne voterons que sur les PL qui ont été refusés par la Commission des travaux.

## **Présentation**

C'est M. René Duvillard, directeur général de l'office des bâtiments (OBA), qui commence la présentation sur les 38 projets de lois de boucllement.

M. Duvillard souligne que la présentation sera globale, mais que les représentants du département essayeront de répondre, par la suite, aux éventuelles questions plus précises.

**M. Sébastien Bourgeois, contrôleur de gestion (OBA), rappelle en premier lieu que la LGAF stipule que l'on a 24 mois pour déposer des projets de lois de boucllement, après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur.**

**Il observe que les projets de lois présentés ce soir n'entrent donc pas dans ce délai.**

Il indique que le train de boucllement représente 361,6 millions en projets votés, 287,5 millions de dépenses et 74,1 millions d'économies, lesquelles comprennent un projet non réalisé à hauteur de 50,3 millions.

Il observe que l'économie relative est donc de 23,8 millions. Il indique ensuite que, sur l'ensemble des projets de lois, il y a un projet non réalisé, 6 projets de subventionnement, 13 projets d'investissement et 18 projets en voie d'études.

Il ajoute que la plus grosse partie du portefeuille des projets de lois votés est représentée par les projets de lois d'investissement. Par ailleurs, il explique que le graphique du portefeuille par politique publique montre que la formation représente la plus grande part, à hauteur de 46,3 %. Concernant les écarts du train de boucllement, il indique que 24 PL sont en économies, 3 à l'équilibre, 1 non-réalisé et 10 projets en dépassement. Concernant l'écart entre les recettes votées et les recettes obtenues, il explique que 31 PL n'avaient pas de recettes votées, 3 n'ont pas eu les recettes escomptées et 3 autres projets ont obtenu des recettes supérieures à ce que l'on attendait; il précise que l'écart global se chiffre à 2 millions. Il souligne enfin que la page 8 de la présentation indique les montants nets des écarts entre les montants votés et les montants réalisés.

M. Philippe Moraga, directeur de l'OBA, observe que l'on va passer d'abord en revue tous les projets qui sont en dépassement et, par la suite, les projets de lois comprenant les principales économies. Il explique tout d'abord que le projet non réalisé est le projet de construction de la Maison de l'environnement (PL 11367), qui a été arrêté car son emplacement se trouvait sur le futur projet PAV et qu'il aurait donc bloqué tout le secteur de l'Etoile.

Un député (UDC) désire savoir quelle a été la somme de l'acquisition du terrain par l'Etat.

M. Moraga indique que l'Etat a payé 1 million de francs à Swisscom et que la surface du terrain était de 1047 m<sup>2</sup>.

Un député (MCG) désire savoir si le projet est définitivement abandonné ou s'il est en attente. Par ailleurs, il se demande ce qu'il va advenir des 23 millions économisés.

M. Moraga indique qu'il y a des discussions en cours, mais que le projet d'une Maison de l'environnement n'est plus étudié dans le cadre de ce projet de loi.

Un député (MCG) désire savoir à quand remonte le dernier bouclement.

M. Moraga indique qu'il date du mois de mai 2007. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de dépenses ultérieures. Il entame la présentation des PL qui sont en dépassement. Il relève en premier lieu que le PL 11350 indique un dépassement de 43 000 F. Il indique que le renchérissement voté était d'environ 16 000 F, alors que le renchérissement effectif s'élève à plus de 90 000 F. Il observe que l'on se retrouve au fond avec une économie de 30 000 F.

Le président désire savoir quelle est la cause de ce renchérissement plus important.

M. Moraga explique que l'on remplace l'indice théorique, lors des travaux, par l'indice réel. Il ajoute qu'il y a des dates de démarrage et de fin théoriques et que l'on remplace ensuite ces dates par les dates effectives, avec les vrais indices. Il explique, à l'aide d'un graphique, que le renchérissement global est composé du renchérissement linéaire entre l'établissement du devis général et le démarrage des travaux, ainsi que du tiers du renchérissement entre le début et la fin des travaux. Il explique ensuite, concernant le PL 11352, qu'il y a eu un dépassement important, à hauteur de 750 000 F, dû à des travaux complémentaires liés aux besoins du DIP. Il ajoute qu'il n'y a pas eu d'information envers la commission des travaux et donc que cela n'est pas conforme.

Un député (UDC) désire savoir si ce qui était prévu initialement a été pris dans l'enveloppe.

M. Moraga explique que les 750 000 F sont liés aux travaux complémentaires liés aux besoins du DIP. Il ajoute que cet argent a été pris à travers cette loi et non à travers l'enveloppe générale.

Une députée (PLR) observe que les PL ne sont pas conformes au niveau des délais ; elle désire savoir si c'est le cas de l'ensemble des PL.

M. Moraga lui répond par l'affirmative.

Le président désire savoir ce qui a permis à l'OBA de dépenser de l'argent en plus, alors que l'OBA aurait dû demander un crédit complémentaire.

M. Moraga indique qu'il n'est aujourd'hui pas en mesure de répondre à cette question.

Un député (PLR) observe que la limite de crédit d'étude, octroyée par la commission, était de 300 000 F.

M. Alain Rosset, responsable budget investissements (DF), confirme ce chiffre et ajoute que la commission était compétente pour les crédits complémentaires à hauteur de 1 million ou alors de 10% du montant total. Il précise qu'aujourd'hui, la limite est fixée à 2 millions ou à hauteur de 20% du montant total, en restant toujours dans la limite des 10 millions.

Le président désire savoir comment cela a été inscrit dans les comptes.

M. Moraga estime que l'OBA était, à l'époque, conscient de ce dépassement.

M. Duvillard indique qu'il n'y a pas de différence dans la comptabilisation, entre ce qui est accepté dans le projet de loi et ce qui ne l'est pas.

M. Rosset souligne qu'il n'y a pas de contrôle bloquant au niveau des investissements.

Il observe que les montants dépensés ont toujours été comptabilisés dans les comptes de l'Etat. Il ajoute qu'une information aurait en revanche dû être faite à la commission, avant le dépassement de crédit. M. Moraga souligne ensuite que le PL 11387 indique un dépassement de 1,3 million, dû à une modification du programme initial, qui fait l'objet d'un crédit complémentaire de 1 million, accordé par la commission des travaux. Il précise que l'écart net est donc en réalité de 316 977 F.

Il ajoute par ailleurs que la recette du crédit voté avait été surévaluée.

Le président observe que le préavis technique indique qu'un crédit complémentaire aurait dû être déposé. M. Moraga explique qu'1 million a bel et bien été octroyé par la commission, en plus des 300 000 F.

Une députée (PLR) observe que le crédit a été voté en février 2002. Elle se demande comment l'on peut savoir qu'il y a eu un crédit supplémentaire d'un million.

M. Moraga relève que c'est le procès-verbal de la séance de la commission des travaux qui fait foi. Il ajoute que le million complémentaire a toutefois fait l'objet d'un projet de loi.

La députée (PLR) observe que nulle part n'est indiqué le chiffre réel de ce qui a été voté et ce qui a été rajouté, hormis dans la légende.

M. Moraga indique que l'OBA a souligné dans le projet de boucllement que la valeur nette était de 316 000 F et il poursuit sa présentation en expliquant que le PL 11355 révèle un dépassement de 31 632 F, dû à des divers et imprévus, qui sont de l'ordre de 2%, que cette différence provient d'honoraires complémentaires mais il affirme ne pas avoir le détail.

Concernant le PL 11386, M. Moraga indique qu'il y a eu un dépassement de plus de 600 000 F mais aussi des recettes complémentaires de presque 1 million de francs et donc qu'il y a au fond une économie d'environ 355 000 F.

Ensuite, M. Moraga explique que l'étude de Genève-Plage, du PL 11357, a généré un dépassement de presque 500 000 F. Il relève qu'il y a eu des honoraires complémentaires pour prendre en compte des imprévus tels que des problèmes de canalisation ou encore le remplacement du système d'arrosage, mais aussi pour des études complémentaires autour de la carbonatation du béton. Il indique enfin que la nouvelle implantation du bassin ludique a complété le dépassement.

M. Moraga indique ensuite que le PL 11360, concernant la prison de Champ-Dollon, fait l'objet d'un faible dépassement de 4000 F dus à des divers et des imprévus. Il indique toutefois que les recettes estimées étaient de 754 000 F, alors que la Confédération ne subventionne pas avant jugement et donc qu'aucune subvention n'a été octroyée.

Un député (UDC) se demande si cela était dans le cadre du projet Cento Rapido.

M. Moraga lui répond par la négative et explique qu'il s'agissait surtout de mettre en œuvre des caméras complémentaires.

Une députée (PLR) comprend que le département aurait donc mis des recettes, dans ce PL, qui ne sont pas techniquement possibles.

M. Duvillard lui répond par l'affirmative.

M. Moraga explique plus loin qu'il y a un dépassement de 1,2 million pour le PL11365, concernant une étude en vue de l'agrandissement de Champ-Dollon. Il précise que la commission des travaux a demandé de grouper, dans un seul PL, les rénovations de Curabilis et de Champ- Dollon, ce qui a généré une étude supplémentaire afin d'étudier les synergies entre les deux établissements, d'où le dépassement.

M. Moraga souligne par la suite que le PL 11372, concernant le projet d'étude du nouveau bâtiment des lits des HUG, indique un dépassement de presque 30 000 F, liés à des divers et imprévus.

Le président désire savoir à quoi sont dus les dépassements d'honoraires.

M. Moraga explique que cela peut-être lié à des éléments qui n'avaient pas été envisagés au départ ; il souligne ne pas avoir le détail de ce dépassement.

M. Duvillard relève que le montant est très faible par rapport au montant total et qu'il est difficile d'estimer avec exactitude une somme pour des montants aussi importants.

Un député (UDC) se demande s'il n'y avait pas des procédures judiciaires, au niveau du bâtiment des lits, par rapport aux adjudications ou alors à la réalisation.

M. Moraga précise que ce PL ne concerne que le crédit d'étude du projet. Il explique plus loin que le PL 11376 présente un dépassement de 238 000 F liés aux changements des normes énergétiques, entrés en vigueur au cours de la phase d'étude.

Le président observe que cela était avant la nouvelle loi sur l'énergie.

M. Moraga estime que cela était surtout dû aux changements que le label Minergie a subis en 2009.

Une députée (PLR) se dit étonnée du fait qu'à chaque fois, l'on tient le même discours, que l'on constate que les dépassements ne font pas l'objet de crédits complémentaires et que les PL ne sont en fin de compte jamais dans les délais. Elle estime que cela est désagréable et montre, selon elle, la légèreté de l'administration. Elle observe par ailleurs qu'il y a des dépassements minimes, mais que d'autres dépassements sont toutefois plus importants.

M. Rosset désire souligner, au sujet de ces lois de bouclage, que la commission a demandé à plusieurs reprises au Conseil d'Etat d'avoir un point de situation sur les PL arrivant hors délais.

Il rappelle que 222 lois d'investissement, n'ayant pas fait l'objet de bouclage, ont été sorties du tiroir en 2012 et qu'évidemment, elles n'ont pas pu être bouclées du jour au lendemain. Il observe que l'on arrive aujourd'hui au bout de ces lois et que les 38 PL présentés aujourd'hui font donc partie de ce lot de PL en retard. Il souligne qu'il en reste aujourd'hui 12, qui parviendront bientôt à la commission. Il ajoute que le département essaye désormais de boucler les lois dans les meilleures conditions possibles.

M. Duvillard considère qu'il y a un manque de contrôle et de suivi mais qu'il ne s'agit toutefois pas d'une dilapidation de l'argent de l'Etat.

Un député (PLR) considère qu'il est rassurant qu'il y ait plus de PL en vert que de PL en rouge. Il estime que cela veut dire que le Conseil d'Etat ne cherche donc pas à cacher certains problèmes liés aux finances de l'Etat. Il désire par ailleurs demander aux représentants, qui sont à la commission des finances, s'il y a un véritable suivi. Il estime qu'il serait bienvenu que la commission des travaux ait à l'ordre du jour, en septembre, ce type de suivi, afin de pouvoir, le cas échéant, réagir à temps.

M. Rosset indique que, dans le cadre des questions transversales du projet de budget 2015, une question a été posée au sujet des PL de bouclage en retard qui restent encore à rédiger.

M. Rosset souligne que la liste de l'ensemble des lois qui ont déjà été bouclées est incluse dans l'annexe 6 du tome II. Il indique que le département essaye donc de faire un point de situation au moins deux fois par an.

M. Moraga indique qu'il va maintenant passer aux PL présentant des économies. Il relève, en premier lieu, que l'on peut constater une économie de 1,5 million au PL 11351. Il précise toutefois que le renchérissement prévu était bien supérieur au renchérissement réel et que l'économie réelle ne s'élève au fond qu'à 326 878 F.

Un député (UDC) désire savoir d'où vient précisément cette économie. Il se demande s'il y a eu moins de pollution dans les sols que ce qui était prévu.

M. Moraga affirme qu'il n'a rien trouvé pouvant justifier cette économie. Il explique ensuite que le PL11361, concernant la construction du C.O. de Cayla, présente une économie de plus de 14,6 millions, due notamment aux bonnes opportunités en termes d'adjudications. Il explique qu'il a été surpris de voir que cette économie était répartie sur l'ensemble des lots. Il estime donc que cette économie est certes le fruit d'une bonne conjoncture, mais également liée au fait que le devis initial était sans doute surévalué.

Un député (S) se demande si cela concerne les pavillons de Cayla. Il observe que la différence est énorme.



M. Moraga lui répond que ce PL concerne d'autres bâtiments du C.O. de Cayla. Il ajoute que la différence est très répartie et qu'il s'agit donc du résultat d'une bonne conjoncture et de la surévaluation du devis initial. Il ajoute que cela est un sentiment personnel, mais qu'il n'est cependant pas à même d'en dire plus.

Le député (S) désirerait que l'on se penche plus en détails sur cette affaire.

M. Moraga indique qu'il n'était pas là à l'époque et qu'il est donc, pour lui, compliqué de répondre à cette question. Il précise toutefois qu'aujourd'hui, l'OBA a une base de données étoffée en termes de prix et donc qu'il n'existe plus vraiment le risque que cela se reproduise de la sorte. Il ajoute que l'OBA recherche toujours un économiste pour tirer l'expérience de tous ces projets et que cela dure depuis 18 mois.

Le député (S) se demande si cela relève des AIMP et M. Moraga lui répond à nouveau par l'affirmative. Ce député se demande si l'on a trop pressé les entreprises.

M. Moraga souligne qu'il n'y a pas de négociations après coup dans les AIMP.

M. Duvillard précise que ce résultat découle de la totalité des offres des entreprises et non d'une seule offre.

Le même député se demande comment l'OBA attribue les lots.

M. Moraga explique que l'OBA établit d'abord un devis général, fait le projet de loi d'investissement et ensuite fait les appels d'offres sur la base d'un budget défini. Il ajoute que l'OBA compare ensuite, lot par lot, ce qui a été voté par rapport à ce qui est adjugé. Il précise qu'ils ont constaté, dans ce cas, qu'il y avait un écart.

Un député (PLR) indique qu'il y a quelques mois, la commission a travaillé sur des crédits de bouclage, notamment au sujet de la renaturation de l'Aire.

Il rappelle que des livres relativement luxueux ont été réalisés et distribués, grâce au surplus de ce crédit. Il souligne que la commission était surprise de voir que l'on se permettait ce genre de largesse. Il désire donc savoir comment l'on peut s'assurer que l'on reste bel et bien dans le cadre du devis initial et qu'il n'y a pas eu d'extras ou alors de suppressions d'éléments.

M. Moraga explique qu'il n'y a pas eu de contrôle pour ce projet de loi spécifique.

Ce député (PLR) observe que c'est l'OBA qui est censé contrôler le budget des constructions.

M. Moraga explique que l'OBA regarde aujourd'hui ce qui a été facturé, ce qui a été dépensé et qu'il suit également les aléas des chantiers, tous les trois mois, à travers le contrôle de gestion.

Ce même député désire savoir si le cahier des charges correspond au crédit de 67 millions voté par le Grand Conseil. Il estime que le Grand Conseil vote parfois une enveloppe sur certains gros chantiers mais que le devis final n'a plus grand-chose à voir avec le programme initial. Il désire savoir comment ce type de contrôle est effectué par l'OBA.

M. Moraga indique que l'OBA suit les programmes au quotidien et qu'il y a des séances spécifiques à tous les niveaux, afin de faire le bilan des programmes. Il affirme que l'OBA ne prend jamais l'initiative de changer le programme, sans l'aval de la commission des travaux.

Ce député désire savoir s'il n'y a pas eu des modifications de programme pour le CMU.

M. Moraga explique qu'il y a eu un accord entre l'Unige et l'Unil qui prévoit que l'Institut des sciences du sport rejoigne Lausanne, ce qui a donc libéré des surfaces du CMU. Il ajoute qu'Unige a donc voulu créer à cet endroit le centre de simulation. Il indique que le magistrat va donner sous peu cette information au parlement.

Le député désire savoir à partir de quel seuil l'on considère qu'il y a un changement de programme et que l'on fait par conséquent une information au parlement. M. Moraga indique que l'on entend changement de programme par modification du fonctionnement d'un bâtiment.

Un député (PLR) désire savoir s'il existe une exigence, dans le cadre des AIMP, pour les mandataires, de travailler avec des logiciels spécifiques de gestion de chantier.

M. Moraga indique qu'il n'y a pas de telles exigences à ce niveau, mais il précise qu'un logiciel est en train d'être élaboré par l'OBA, afin de pouvoir l'imposer aux mandataires. Il estime que ce logiciel en réseau permettra d'être plus transparent et de pouvoir communiquer directement avec la comptabilité de l'Etat. Il ajoute que ce logiciel devrait être prêt pour juin 2015.

Ce député (PLR) se demande si cela ne va pas imposer un surplus de travail aux mandataires.

M. Moraga explique qu'il s'agit avant tout d'une volonté de transparence, au niveau de la gestion financière. Il considère que cela permettrait de réduire

les écarts et que les mandataires ne vont pas faire une double saisie, puisqu'ils vont travailler directement avec ce nouveau logiciel.

Ce même député désire savoir si l'OBA a travaillé sur ce projet avec des professionnels.

M. Moraga indique que cela va se faire par la suite. Il explique par ailleurs que l'OBA travaille déjà avec un logiciel de facturation et que les factures sont ainsi dématérialisées, ce qui permet de suivre la facturation en temps réel.

M. Duvillard estime que le surplus de travail sera largement compensé par le raccourcissement des délais.

Ce député (PLR) se demande s'il est possible d'imposer une méthode de travail aux mandataires, par rapport aux AIMP.

M. Moraga indique que cela fait partie du cahier des charges et que tout le monde a le droit d'y répondre. Il poursuit la présentation des PL et explique que le PL11368 montre une économie d'1,5 million, due aux bonnes opportunités d'adjudications.

Concernant le PL 11371, il relève qu'il y a un gain de 1,1 million de francs, concernant la rénovation et la transformation du Palais de Justice. Il précise qu'une partie des travaux a été amputée sur le Crédit Programme, à hauteur de 583 446 F, ce qui réduit donc l'économie réelle à 576 601 F.

Le président désire savoir si la somme du Crédit Programme avait été à la base prévue pour cela ou s'il s'agit d'un non-dépensé du Crédit Programme que l'on a décidé par la suite d'utiliser pour cela.

M. Moraga indique que l'on a décidé à l'époque d'imputer le solde de l'étude sur le Crédit Programme car il s'agissait d'une rénovation.

Le président comprend donc que la loi 9509 aurait dû faire l'objet d'une modification du fait de l'introduction des crédits programme.

M. Moraga estime qu'il est effectivement difficile de comprendre pourquoi l'on n'a pas continué à imputer sur cette loi et pourquoi l'on a basculé une partie de l'étude sur le Crédit Programme.

Un député (PLR) explique que la commission a récemment travaillé sur des crédits de renouvellement pour la période 2015-2019 et qu'il a observé les difficultés liées aux restrictions des crédits imputés. Il s'étonne donc de voir ici que l'on est allé puiser dans le crédit Programme de l'époque, alors que l'on avait un crédit spécifique pour faire l'étude; il estime que cela laisse penser que les crédits de renouvellement sont au fond des chèques en blanc et il considère qu'ils méritent d'être mieux contrôlés.

M. Duvillard estime qu'il est effectivement absurde d'aller chercher de l'argent dans une autre enveloppe, lorsqu'il y a un crédit spécifique.

Le président indique que le préavis technique financier ne mentionne pas de modifications.

M. Rosset considère qu'une information, qui précisait qu'il y a eu une erreur d'imputation, aurait effectivement pu être faite à la commission des travaux.

M. Moraga indique que le PL 11377 présente une économie de 1,1 million. Il précise que l'avant-projet calculé par le pool de mandataires s'élevait à 59 200 000 F, alors que la loi 9751 prévoyait un investissement de 27 300 000 F ; il explique que c'est pour cette raison que l'étude a donc été arrêtée, d'où l'économie relative.

Un député (S) rappelle que M. Gruson a indiqué, à l'époque, qu'il pouvait assumer le coût de cet ouvrage. Il ne comprend donc pas pourquoi l'OBA est tout de même en charge de cette construction.

M. Moraga précise qu'il s'agit seulement d'une étude. Il explique ensuite que le PL 11382, concernant la construction d'un bâtiment pour adolescents handicapés à la Roseraie, indique une économie de 443 184 F, à laquelle il faut ajouter la subvention reçue de l'Office fédéral des assurances sociales, qui n'avait pas été prise en compte dans le PL.

Le président désire savoir comment l'on s'est aperçu qu'il y a eu une recette à ce niveau.

M. Moraga indique qu'un dossier de subvention a été établi, mais il souligne qu'aucune recette n'avait toutefois été identifiée, lors du dépôt du PL.

Le président relève que, lorsque l'on fait un projet de construction et que l'on cherche à toucher une subvention, une présentation doit être faite à la Confédération.

M. Duvillard indique que cette demande de subvention ne figure pas dans le PL, mais que la demande a très certainement été faite par la suite.

Un député (S) constate que ce PL est donc vert à cause de la subvention. M. Moraga lui répond que ce n'est pas le cas car il y a en plus une différence au niveau des dépenses. Il ajoute qu'il n'y a jamais de mélanges entre les dépenses et les recettes.

M. Moraga conclut sa présentation en indiquant que l'OBA a fait, ces derniers temps, un effort pour rattraper le retard lié aux 222 lois qui devaient être bouclées en 2011. Il indique que toutes les lois en retard devraient être finalisées courant 2015.

Il précise qu'il reste en tout 13 lois qui sont encore en cours de boucllement. Il observe enfin que le délai de garantie est de deux ans pour les constructions, qu'en cas de litiges, il est impossible de boucler une loi et finalement, que le délai de facturation légal est de cinq ans.

Un député (PLR) indique que la CCG a discuté sur ces délais et que la décision de rester à 24 mois a été prise, mais toujours avec la possibilité de venir demander un délai supplémentaire à la commission des travaux. Il estime que c'est là que la commission fait son véritable travail de commission parlementaire. Il considère qu'à chaque fois que cela a été fait, cela s'est toujours très bien passé et qu'un délai n'a jamais été refusé. Il ajoute que cela évite ainsi qu'il y ait de la pression pour le boucllement d'un projet spécifique.

Un député (S) rappelle le retard conséquent de la construction du bâtiment du Bachet-de-Pesay et il indique en outre qu'il est instructif, pour les commissaires, de déterminer les éléments qui obligent à retarder un projet.

Le président observe que la présentation portait essentiellement sur les dépassements et les économies de certains projets ; il désire savoir pourquoi d'autres projets présentant des économies n'ont pas été présentés.

M. Moraga explique qu'il a présenté tous les projets en dépassement ainsi que les projets présentant une économie de plus d'un million ou alors de plus de 10 % par rapport au montant total du projet.

Un commissaire (PLR) désire savoir ce qui garantit à la commission qu'il n'y a pas eu de modifications de programmes et que c'est pour cela qu'il y a des dépassements ou des économies. Il désire savoir au fond quel est le processus d'imputation interne, par rapport au chef de projet, et quel est le contrôle effectué sur cela.

M. Moraga explique, en termes de compétences financières, que le chef de projet a une compétence à hauteur de 50 000 F, le directeur des constructions à hauteur de 500 000 F et qu'au-delà, c'est le directeur général qui a la compétence.

Il observe que la direction des constructions gère la plupart des projets de loi. Il ajoute que la direction des rénovations et des transformations ne veut sans doute pas alourdir sa charge de travail en incluant encore certains de ces PL.

M. Duvillard ajoute que chaque direction a son propre contrôleur de gestion et que chaque projet est donc contrôlé.

## Discussion

Un député (Ve) observe qu'il n'y a pas de procédure vertueuse en matière de crédits de boucllement. Il considère que, lorsqu'il y a un dépassement, il semble que l'administration se contente d'attendre que les personnes responsables se retirent. Il estime que l'on ne peut pas accepter que ce soit seulement le temps qui résolve les problèmes. Il ajoute qu'il lui semble donc logique qu'il y ait autant de retards et il considère que cette pratique est bien trop courante dans l'administration.

Un député (PRL) estime qu'il aurait mieux fallu attendre que tout soit prêt et que l'administration présente les 222 projets de lois en une seule fois. Il observe que la commission a déjà fait plusieurs fois ce type d'observations.

Il considère que le plus important est de repartir sur de bonnes bases. Il relève que l'on a aujourd'hui deux dates par année permettant de se mettre à jour et donc qu'il ne devrait plus y avoir ce genre de surprises.

Il se dit par ailleurs rassuré de voir qu'il existe aujourd'hui une scission entre les crédits d'investissement et les crédits de renouvellement. Il relève qu'il est essentiel de mettre en caractères gras les compétences mentionnées des différents chefs de service. Il considère qu'à partir du moment où il y a un document clair indiquant où l'on en ait, le risque de retard est fort limité.

Un député (UDC) estime qu'il est dramatique que la commission ait l'impression d'être toujours devant le fait accompli ; il juge cela est insupportable. Il rappelle l'affaire du barrage du quai du Seujet, où il y avait eu un dépassement de 70 millions et le décès, entre temps, de l'ingénieur concerné.

Il observe que l'argent a aujourd'hui été dépensé ou, dans certains cas, non dépensé et qu'il ne reste plus qu'à voter, mais que cela ne changera rien. Il souligne que l'on ne peut pas vraiment refuser des projets de loi qui sont de toute manière déjà bouclés.

Un député (MCG) considère que la façon dont les PL ont été gérés laisse plutôt songeur, notamment le fait qu'un PL n'a pas été mis en application ou encore qu'il y ait eu un retour total de 74 millions.

Il estime qu'avec somme, l'on pourrait couvrir le déficit des TPG. Il observe qu'il y a désormais des garde-fous, mais il affirme toutefois continuer à craindre pour l'avenir. Il relève que l'on n'a toujours pas de contrôle effectif sur les PL et il se demande au fond ce que la commission peut faire face à cette situation.

Il considère qu'il n'est pas acceptable que des PL d'investissement soient gérés de cette manière.

Une députée (PLR) souligne que la commission a affaire à des personnes nouvelles et donc qui essayent, selon elle, de nettoyer le passé. Elle estime que les économies présentées sont tout aussi inquiétantes que les dépassements car personne n'est capable d'expliquer leurs origines.

Un député (MCG) se demande, au niveau des dépassements, si ce ne sont pas au fond les mandataires qui sont responsables d'une facturation surévaluée. Il estime qu'il est donc important de déterminer clairement avec qui l'on traite.

Un député (PLR) considère qu'il convient de faire table rase sur l'ensemble des PL. Il estime que la meilleure garantie est d'avoir une liste, ce qui permettrait, selon lui, que d'ici deux ans l'on ait affaire aux mêmes personnes. Il observe que le fait de ne pas voter un PL ne va rien changer hormis le fait de laisser ce PL en flottement. Il considère qu'il convient d'admettre que ce qui a été fait par l'administration est cohérent car, dans le cas contraire, il faudrait alors remettre en cause l'ensemble du fonctionnement et du suivi de ces projets de loi.

Le président indique que M. Rosset a pris note de la proposition du député (PLR), concernant le suivi de ces projets et donc que le département viendra régulièrement informer la commission.

Un député (PLR) se demande s'il ne conviendrait pas de mettre en place une mesure qui oblige l'administration à venir devant le Parlement, lors de chaque dépassement. Il indique qu'il va refuser le PL 11371, pour une question de rigueur comptable, car il observe que l'on est allé puiser dans le Crédit Programme alors qu'il y avait une ligne pour l'étude. Par ailleurs, il indique qu'il va refuser le PL 11361 et il estime que cette économie de 14 millions ne va que renforcer la vigilance des députés, lors de la construction des bâtiments scolaires pour lesquels les crédits sont, selon lui, fréquemment gonflés. Il indique enfin que le PLR ne manquera pas de proposer des coupes massives, lors des prochaines demandes de crédits de construction, en prenant comme exemple la construction du C.O. de Cayla.

Un député (PDC) estime que l'on parle des mêmes choses depuis plus de dix ans et que l'on arrive toujours à la conclusion que le parlement est impuissant face à cette situation.

Il estime que la majorité des variations sont acceptables, hormis celle du PL 11361, et donc que la commission peut les voter. Il rappelle par ailleurs que la commission avait demandé à avoir une certaine transparence. Il relève que, s'il y a un souci de transparence, il faut que l'administration vienne devant la commission pour savoir ce qu'il se passe. Il indique enfin qu'il

convient, selon lui, de saluer le fait que l'OBA vienne devant la commission pour donner des explications.

Un député (S) indique que le PS va également voter ces crédits; il observe que l'OBA a eu le courage de venir devant la commission et il estime que l'OBA a montré que les choses ont été prises en main et continueront à l'être durant les prochaines années. Par ailleurs, il indique regretter que l'OBA n'ait pas fait mention de l'évolution de nombreuses normes, notamment au niveau énergétique ; il estime que cela a causé bon nombre de modifications dans les différents coûts de construction.

Un député (PLR) se dit attristé que personne ne vienne pour assumer ses propres erreurs et que l'on tend toujours à mettre la faute sur quelqu'un d'autre. Il considère que le fait d'accepter ou refuser ces PL ne changera rien. Il estime qu'il est dommage que des projets de ce genre passent aux extraits car il considère que le Parlement doit comprendre, une fois pour toutes, pourquoi ces projets restent dans le tiroir.

M. Rosset indique comprendre la frustration de la commission par rapport au procédé. Il explique que le département des finances a identifié, en 2012, le retard du bouclage de plus de 200 PL. Il souligne que, face à cette situation, l'option retenue a été de présenter en premier lieu les lois les plus vieilles et ensuite, que chaque département vienne pour présenter son lot de PL.

Il explique que l'on arrive aujourd'hui en phase finale de ce rattrapage et il précise que, sur les 26 PL hors délai LGAF identifiés, 13 sont encore en cours de rédaction. Il relève que les nouvelles règles de LGAF et le règlement sur les investissements donnent désormais plus clairement les règles du jeu à l'administration. Il indique enfin qu'il viendra prochainement présenter les PL restant et qu'il reviendra encore par la suite, au moment du bouclage des comptes ainsi qu'au moment du projet de budget, afin de faire un point de situation.

## Votes

Le président indique que l'on va passer maintenant au vote du train de PL.

### PL 11352

Pour :	7 (4 PLR, 1 PDC, 2 S)
Contre :	3 (3 MCG)
Abstentions :	3 (2 UDC, 1 Ve)



Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 : pas d'opposition, adopté

Art. 2 : pas d'opposition, adopté

Le président soumet au vote final le PL11352 :

Pour : 4 (2 S, 1 PDC, 1 PLR)

Contre : 5 (3 MCG, 2 PLR)

Abstentions : 4 (2 UDC, 1 PLR, 1 Ve)

**Le PL 11352 est refusé**

### **PL 11357**

Entrée en matière :

Pour : 3 (2 S, 1 PDC)

Contre : 6 (3 MCG, 3 PLR)

Abstentions : 3 (2 UDC, 1 PLR)

**L'entrée en matière du PL 11357 est refusée**

Un député (PLR) indique qu'il se réjouit de voir que l'on est capable de faire une économie de 20% sur un projet chiffré à 67 millions, mais il ajoute que cela néanmoins l'inquiète, au niveau politique, car il observe que l'on est incapable d'expliquer d'où vient cette économie. Il affirme que cela va donc inciter le PLR à être plus vigilant et à voter, à l'avenir, des coupes dans les projets de lois concernant les constructions de ce type. Il indique qu'en outre, il refusera l'entrée en matière de ce PL.

### **PL 11361**

Entrée en matière :

Pour : 3 (2 S, 1 PDC)

Contre : 8 (2 MCG, 2 UDC, 4 PLR)

Abstentions : 2 (1 MCG, 1 Ve)

**L'entrée en matière du PL 11361 est refusée**

**PL 11365**

Entrée en matière :

Pour : 3 (2 S, 1 PDC)

Contre : 8 (3 MCG, 2 UDC, 2 PLR, 1 Ve)

Abstention : 1 (1 PLR)

**L'entrée en matière du PL 11365 est refusée**

**PL 11376**

Entrée en matière :

Pour : 4 (2 S, 1 PDC, 1 PLR)

Contre : 4 (3 MCG, 1 PLR)

Abstentions : 3 (2 UDC, 1 Ve)

**L'entrée en matière du PL 11376 est refusée**

**PL 11387**

Entrée en matière :

Pour : 4 (2 S, 1 PDC, 1 PLR)

Contre : 5 (3 MCG, 2 PLR)

Abstentions : 3 (2 UDC, 1 Ve)

**L'entrée en matière du PL 11387 est refusée**

Mesdames et Messieurs les députés, une majorité de députés à la Commission des travaux ont refusés les 6 projets de lois qui vous sont soumis aujourd'hui.

Au nom de cette majorité, le rapporteur de la majorité vous invite en faire de même en les refusant.

## **Projet de loi (11352)**

**de boucllement de la loi N° 8053 ouvrant un crédit d'investissement de 3 375 201 F pour les travaux de rénovation des façades et toitures pour le bâtiment du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 8053 du 27 août 2004 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 375 201 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	4 118 175 F
• <b>surplus dépensé</b>	<hr/> <b>742 974 F</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## **Projet de loi (11357)**

### **de bouclement de la loi N° 8906 ouvrant un crédit d'étude de 351 000 F en vue de la rénovation du site de Genève-Plage**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi 8906 du 4 avril 2003 se décompose de la manière  
suivante :

• montant brut voté	351 000 F
• dépenses brutes réelles	845 687 F
<b>Surplus dépensé</b>	<hr/> <b>494 687 F</b>

#### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion  
administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## **Projet de loi (11361)**

**de boucllement de la loi N° 9038 ouvrant un crédit d'investissement de 67 861 000 F pour la démolition-reconstruction du cycle d'orientation de Cayla**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 9038 du 19 décembre 2003 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	67 861 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	53 241 939 F
	<hr/>
• non dépensé	<b>14 619 061 F</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## **Projet de loi (11365)**

**de boucllement de la loi N° 9330 ouvrant un crédit d'étude de 1 275 060 F en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon à Puplinge**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 9330 du 18 février 2005 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté	1 275 060 F
- Dépenses réelles	<u>2 519 721 F</u>
<b>Surplus dépensé</b>	<b>1 244 661 F</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## **Projet de loi (11376)**

**de boucllement de la loi N° 9733 ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine sis 20, rue de l'Ecole-de-Médecine**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 9733 du 1<sup>er</sup> décembre 2006 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	839 280 F
• dépenses brutes réelles	1 077 292 F
	<hr/>
• <b>surplus dépensé</b>	<b>238 012 F</b>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## **Projet de loi (11387)**

**de boucllement de la loi N° 8557 ouvrant un crédit d'investissement de 6 865 485 F pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la détention des mineurs à Montfleury et adaptation des bâtiments actuels de détention (Venel, Pinchat)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 8557 du 21 février 2002 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	6 865 485 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	8 182 461 F
• <b>surplus dépensé</b>	<b>1 316 976 F</b>

### **Art. 2      Subvention fédérale**

La subvention fédérale prévue dans la loi 8557, estimée à 1 680 000 F, est de 1 400 000 F, soit inférieure de 280 000 F au montant voté.

### **Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.



# Présentation des 38 Projets de Lois de bouclement



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1800 - 1815 - 1830

Département des Finances  
Office des bâtiments

04.12.2014 - Page 1

## Sommaire

1. Introduction
2. Synthèse du train de bouclement
3. Synthèse des écarts du train de bouclement
4. Projet non-réalisé
5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures
6. Projets à forte économie / recettes perçues non-prévues
7. Conclusion



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1800 - 1815 - 1830

Département des Finances  
Office des bâtiments

04.12.2014 - Page 2

## 1. Introduction

La loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) du 4 octobre 2013, stipule que les projets de loi de boucllement doivent être déposés au Grand Conseil au plus tard 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur.

Dans ces 38 projets de loi de boucllement, ce délai n'a malheureusement pas pu être respecté dans tous les cas.



## 2. Synthèse du train de boucllement

**38** projets de lois

**361.6** Millions de CHF votés

- **287.5** Millions de CHF dépensés

**74.1** Millions de CHF d'économie

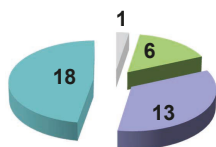
- **50.3** Millions de CHF de projet non-réalisé

**23.8** Millions de CHF d'économie relative (soit 7.7%)



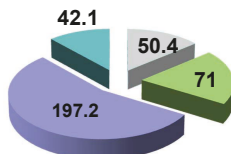
## 2. Synthèse du train de boucllement

Portefeuille (en quantité)



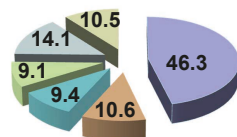
38 PL

Portefeuille (en millions)



361 Mios

Portefeuille par Politique Publique (en %)



100 %

Ces 18 PL d'études ont menés à :

- 3 projets réalisés en Crédit Programme
- 11 projets de lois d'investissement

■ Projet non réalisé  
■ Projets de lois de subvention  
■ Projets de lois d'investissement  
■ Projets de lois d'étude

■ A - Formation  
■ D - Personnes âgées  
■ H - Sécurité  
■ E - Handicap  
■ F - Environnement  
■ Autres



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1001 TORRINO 1001

Département des Finances  
Office des bâtiments

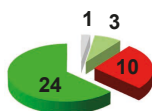
04.12.2014 - Page 5

## 3. Synthèse des écarts du train de boucllement

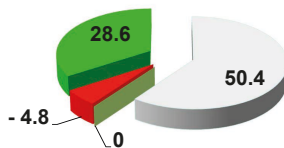
Ecarts entre crédits votés et montants dépensés

Ecart (en millions)

Portefeuille (en quantité)

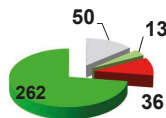


38 PL



74 Mios

Portefeuille (en millions votés)



361 Mios

■ Projet non réalisé  
■ Projets à l'équilibre  
■ Projets en dépassement  
■ Projets sans dépassement



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

1001 TORRINO 1001

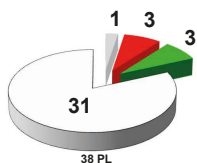
Département des Finances  
Office des bâtiments

04.12.2014 - Page 6

### 3. Synthèse des écarts du train de boucllement

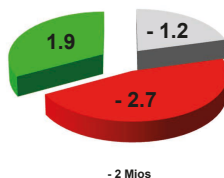
#### Ecarts entre recettes votées et recettes obtenues

Etat final des recettes (en quantité)



■ Recette sur projet non réalisé  
 ■ Recettes inférieures au PL  
 ■ Recettes supérieures ou égales au PL  
 □ Aucune recette

Ecarts entre recettes votées et recettes obtenues (en millions)



■ Recette sur projet non réalisé  
 ■ Recettes inférieures au PL  
 ■ Recettes supérieures au PL



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des Finances  
Office des bâtiments

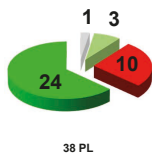
04.12.2014 - Page 7

### 3. Synthèse des écarts du train de boucllement

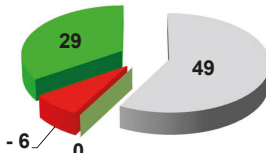
#### Ecarts entre montants votés nets et réalisés nets (dépenses – recettes)

Ecarts nets (en millions)

Portefeuille (en nombre de projets)



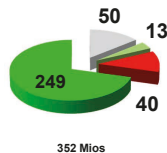
38 PL



72 Mios

■ Projet non réalisé  
 ■ Projets à l'équilibre  
 ■ Projets en dépassement  
 ■ Projets sans dépassement

Portefeuille (en millions votés)



352 Mios



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département des Finances  
Office des bâtiments

04.12.2014 - Page 8

## 4. Projet non-réalisé

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9463 11367	Construction et équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'Environnement	26.01.2007	51 356 000	1 203 900	1 000 000	0	-50 356 000	-98%	-1 203 900	-100%

Le projet n'a pas été réalisé à cause de son implantation sur le futur projet Praille-Acacias- Vernets (PAV). Néanmoins, le terrain a été acquis par l'Etat.



## 5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
7660 11350	Mise en conformité des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments propriété de l'Etat de Genève	26.09.1997	1 645 290	0	1 688 337	0	43 047	3%	0	0%

Le faible dépassement est de 43'047 F, cependant la différence entre le renchérissement voté (16'290 F) et le renchérissement effectif (90'021 F) révèle une économie finale de 30'684 F.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8053 11352	Travaux de rénovation des façades et toitures pour le bâtiment du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville	27.08.2004	3 375 201	0	4 118 175	0	742 974	22%	0	0%

Le dépassement est dû aux travaux complémentaires matérialisés par l'autorisation de construire DD 100'373 pour les besoins du DIP (aménagement intérieurs).

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8557 11387	Construction d'un bâtiment pour la détention des mineurs à Montfleury et adaptation des bâtiments actuels /Venel, Pinchat	21.02.2002	6 865 485	1 680 000	8 182 462	1 400 000	1 316 977	19%	-280 000	-17%

Le dépassement est dû à une modification du programme, à savoir adjonction de 3 bureaux et d'un groupe médical. La commission des travaux du Grand Conseil a accordé le 30/03/2004 un crédit complémentaire de 1'000'000 F (soit un écart net de 316'977 F). Le solde de l'écart correspond aux adjudications des mandats d'entreprises plus élevés. L'estimation de la recette a elle été surévaluée.



## 5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8665 11355	Etude - Parc-relais PR à Sécheron et parking pour l'OMC	14.06.2002	1 936 800	0	1 968 432	0	31 632	2%	0	0%

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8632 11386	Etude - Démolition et reconstruction du collège Sismondi et subvention pour le transfert du Club International de Tennis	27.02.2002	6 024 000	0	6 647 235	979 163	623 235	10%	979 163	100%

Le dépassement est dû à des travaux supplémentaires demandés par le Club International de Tennis (CIT) et financés par ce dernier à travers une recette. L'écart net est finalement une économie de 355'928 F.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8906 11357	Genève-Plage - Etude	04.04.2003	351 000	0	845 687	0	494 687	141%	0	0%

Le dépassement est dû au montant des honoraires complémentaires liés à une modification du programme, pour prendre en compte les imprévus (canalisations, remplacement du système d'arrosage...) ainsi qu'à une nouvelle implantation du bassin ludique.



## 5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
8950 11360	Prison de Champ-Dollon - Sécurité	16.05.2003	2 973 272	754 104	2 977 227	0	3 955	0%	-754 104	-100%

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.

Le dossier de subvention n'a pas été déposé car la détention avant jugement n'est pas subventionnée.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9330 11365	Etude en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon à Puplinge	18.02.2005	1 275 060	0	2 519 721	0	1 244 661	98%	0	0%

La commission des travaux du Grand Conseil a demandé de déposer un seul projet de loi d'investissement pour la rénovation de Champ-Dollon et Curabilis. Ainsi, la refonte de l'étude de base a généré une étude complémentaire afin d'identifier les synergies entre les 2 établissements, ce qui a occasionné un dépassement.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9548 11372	HUG - Etude en vue construction du nouveau bâtiment des lits /BDL 2/	02.12.2005	10 364 000	0	10 393 932	0	29 932	0%	0	0%

Le faible dépassement est dû à des divers et imprévus.



## 5. Projets en dépassement / recettes perçues inférieures

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9733 11376	Etude - Transformation et rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine	01.12.2006	839 280	0	1 077 292	0	238 012	28%	0	0%

Le dépassement est dû à des honoraires complémentaires liés aux nouvelles normes énergétiques entrées en vigueur durant la phase étude.



## 6. Projets à forte économie / recettes perçues non-prévues

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
7708 11351	Système séparatif et de confinement des terres souillées sur terrains des démolisseurs /Bois-de-Bay/	19.03.1998	8 427 385	0	6 845 236	0	-1 582 149	-19%	0	0%

L'économie réalisée est de 1'582'149 F cependant la différence entre le renchérissement voté (695'838 F) et le renchérissement effectif (-559'435 F) amène le non dépensé réel à 326'878 F

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9038 11361	CO Cayla - Construction	19.12.2003	67 861 000	0	53 241 939	0	-14 619 061	-22%	0	0%

L'économie réalisée est due aux bonnes opportunités en termes d'adjudications ainsi qu'à la mutualisation des contrats sur les différents bâtiments et à la synergie des différents acteurs du projet.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9464 11368	ECG Henry-Dunant - Surélévation aile sud, transformations intérieures et mise en conformité normes incendie	22.04.2005	9 693 000	0	8 185 782	0	-1 507 218	-16%	0	0%

L'économie réalisée est due aux bonnes opportunités en termes d'adjudications ainsi qu'à la bonne organisation du chantier.



## 6. Projets à forte économie / recettes perçues non-prévues

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9509 11371	Etude - Transformation et rénovation des bâtiments du pouvoir judiciaire /Bourg-de-Four et rue des Chaudronniers/	17.02.2006	1 556 972	0	396 926	0	-1 160 047	-75%	0	0%

Cette étude a été réalisée par étape, elle a commencé en 1999 et la totalité du montant n'a pas été imputée sur le projet de loi de crédit d'étude, une partie du coût a été imputée sur le Crédit Programme (coût 583 446 F).  
Au final, l'économie réalisée pour cette étude de transformation des bâtiments du pouvoir judiciaire s'élève à 576 601 F.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
9751 11377	HUG - Subvention pour l'étude en vue de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires	09.06.2006	1 548 000	0	447 048	0	-1 100 952	-71%	0	0%

La loi 9751 prévoyait un investissement de 27'300'000 F selon une estimation sommaire des HUG.

L'avant-projet calculé par le pool de mandataires s'élevait quant à lui à 59'200'000 F. L'étude de cet objet a donc été arrêtée ce qui explique l'économie relative.

N° loi N° loi boucl.	Libellé loi	Date vote	Crédit voté Dépenses	Crédit voté Recettes	Cumul Dépenses	Cumul Recettes	Diff. Dépenses	Diff. Dépenses %	Diff. Recettes	Diff. Recettes %
10006 11382	Construction d'un bâtiment pour pré-adolescents et adolescents handicapés physiques /Roseraie/	15.06.2007	5 233 560	0	4 790 376	754 155	-443 184	-8%	754 155	100%

La subvention reçue de l'Office Fédéral des Assurances Sociales n'avait pas été prise en compte dans le PL.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE  
1800 TORREGLIA 1201

Département des Finances  
Office des bâtiments

04.12.2014 - Page 15

## 7. Conclusion

Vu le retard pris depuis plus de 10 ans dans le bouclage des lois d'investissement. En 2011, plus de 200 lois étaient à boucler pour l'ensemble de l'Etat.

Afin de combler l'important retard, l'OBA a fait du bouclage de ces lois l'une de ses priorités, le solde devrait être traité d'ici fin 2015.

Suite à la question transversale N°10 de la commission des finances du 10 octobre dernier, 8 lois de l'OBA étaient encore hors délai selon la LGAF, 7 d'entre elles sont actuellement en cours de bouclage ainsi qu'une demi-douzaine d'autres.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE  
1800 TORREGLIA 1201

Département des Finances  
Office des bâtiments

04.12.2014 - Page 16



Titulaire	N° de	Libellé de	Date de vote	Date de mise en œuvre	Montant autorisé	Montant alloué	Montant engagé	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué	Montant alloué
Le département du bâtiment	2004	Recherche d'opportunités pour le développement immobilier de la commune de Grand-Saconnex	20-01-2004	01-12-2004	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2005	Le projet "Sauvegarde des biens historiques"	01-12-2005	01-06-2005	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000
Le département du bâtiment	2006	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	17-01-2006	19-06-2007	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000	01 500 000
Le département du bâtiment	2007	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif et d'équipement"	05-05-2007	01-01-2007	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000
Le département du bâtiment	2008	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif et d'équipement"	17-12-2008	02-07-2008	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000	02 000 000
Le département du bâtiment	2009	Le projet "Recherche d'opportunités pour le développement immobilier de la commune de Grand-Saconnex"	11-11-2009	04-01-2010	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2010	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	21-02-2010	01-05-2010	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2011	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	01-12-2011	01-07-2011	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000	01 300 000
Le département du bâtiment	2012	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	20-01-2012	01-08-2012	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2013	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	01-12-2013	01-09-2013	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2014	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	01-12-2014	01-10-2014	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2015	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	01-12-2015	01-11-2015	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2016	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	01-12-2016	01-12-2016	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
Le département du bâtiment	2017	Le projet "Construction d'un bâtiment administratif"	01-12-2017	01-01-2018	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000	01 000 000
	Totale				30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000	30 710 000



Le délai de 24 mois impartit par la LGAF est faible s'agissant des bâtiments:

- Fermeture de tous les projets liés à une loi (construction + informatique + équipement).
- Délai de garantie (2 ans).
- Litiges potentiels.
- Délai de facturation légal (5 ans).

Merci pour votre attention.



*Date de dépôt : 26 février 2015*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Guy Mettan**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 2 novembre 2014, la Commission des travaux a examiné 38 projets de lois de bouclage de travaux. La majorité de la commission a accepté ces projets de lois dans la plupart des cas, mais a refusé d'entrer en matière sur six d'entre eux.

Ce sont ceux qui font l'objet de ce rapport de minorité. Lequel n'est pas motivé par une absence de regard critique ou un désir d'accepter aveuglément tous les projets de lois qui seraient soumis à la commission.

Au contraire.

Il est normal que le parlement puisse examiner, poser des questions à l'administration et au magistrat, et faire part de sa désapprobation au besoin. C'est le cas pour certains de ces projets de lois et les membres de la commission ont pu largement s'exprimer à ce sujet.

Mais le Grand Conseil comme autorité législative se doit aussi de préserver la transparence de l'administration et de son propre fonctionnement. Il le doit à la communauté des citoyens.

Or, l'administration a fait un effort de transparence considérable en sortant des tiroirs, en 2012, 222 lois d'investissement qui n'avaient pas fait l'objet de bouclage. Celles-ci n'ont pas pu être bouclées du jour au lendemain. Les 38 PL présentés aujourd'hui font donc partie de ce lot de PL en retard. Il n'en subsiste que 12 qui ont d'ailleurs été soumis à la commission entretemps.

On peut regretter le manque de contrôle et de suivi, mais il ne s'agit toutefois pas d'une dilapidation de l'argent de l'Etat.

Enfin, le département des finances comprend la frustration de la commission par rapport au procédé. Face à cette situation, l'option retenue a été de présenter en premier lieu les lois les plus vieilles et ensuite, que chaque département vienne pour présenter son lot de PL. On arrive aujourd'hui en

phase finale de ce rattrapage. Sur les 26 PL hors délai LGAF identifiés, 13 sont encore en cours de rédaction. Il relève que les nouvelles règles de LGAF et le règlement sur les investissements donnent désormais plus clairement les règles du jeu à l'administration.

Le département indique qu'il reviendra encore par la suite, au moment du bouclage des comptes ainsi qu'au moment du projet de budget, afin de faire un point de situation.

Ces explications paraissent suffisantes aux yeux du rapporteur de minorité pour plusieurs raisons :

- Les dépenses sont conformes aux usages et il n'y a pas eu dilapidation d'argent public
- Le département s'est excusé pour le manque de célérité concernant les PL en retard
- L'acceptation ou le refus de ces PL ne change rien aux comptes de l'Etat, les projets ou les crédits d'étude ayant déjà été réalisés depuis longtemps.
- Le Grand Conseil les a approuvés indirectement en approuvant les budgets et les comptes de l'Etat lors des années concernées. Si reproche il y a, il faudrait alors convenir que sa responsabilité de contrôle est aussi engagée et qu'il n'y a pas lieu de viser uniquement l'administration ou le pouvoir exécutif.
- La transparence est préservée. En effet, que vaut-il mieux faire du point de vue du contrôle de la gestion publique : garder ces PL dans un tiroir afin d'éviter les critiques éventuelles des députés et laisser le soin de régler ce problème aux générations futures ? Ou au contraire en parler ouvertement, mettre les choses sur la table et régler le problème afin de faire mieux à l'avenir ?

Nous pensons que cette dernière solution est de loin préférable et qu'elle est plus courageuse. C'est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter, malgré vos compréhensibles réticences, ces projets de lois de manière à vider une fois pour toutes les tiroirs de l'Etat des PL de bouclage qui y dorment encore.